

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 Décembre 2020

L'an 2020 et le 14 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle des fêtes sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

**Présents** : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : FERRAND Claire, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, JACQUOT Marie, LASSUS Bernadette, MM : BOUTILLIER Gilles, CAPON Philippe, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTEL Éric à M. DE GAVELLE Thierry.

#### POUVOIR

Je soussigné M. MARTEL donne pouvoir à M. DE GAVELLE

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 14/12/2020
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 07/12/2020

**Date d'affichage** : 07/12/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Philippe CAPON

Les comptes-rendus des séances du 9 et 30 novembre 2020 sont acceptés à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - 2020/064**

## **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

**réf : 2020/064**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-262 du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan,

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 12 Novembre 2020, portant sur la révision des charges transférées

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan lors de sa réunion du 12 Novembre 2020, pour un montant de charges transférée de 49 219.94€.
- D'adopter le restant du montant de l'attribution du fonctionnement soit : 5702.78€, celui-ci sera transféré en investissement pour l'année 2021 suivant le devis de la société COLAS.
- De valider ce montant définitif 2020 qui servira de base pour les appels 2021

***A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)***

### **Réunions du mois**

- 16 novembre : Communauté de Communes :  
Dans le projet territoire, un acte d'engagement envisagé sur les thèmes suivants : habitat, transport.
- 19 novembre : SIS Vallée de la Dême :  
Dépense supplémentaire de 9 400€ suite au COVID-19 (désinfection + personnel)
- 26 novembre : Commission de Communes BUREAU :  
M. POMMIER souhaite nous venir en aide pour le projet concernant la place du village.
- 3 décembre : SIAEP :  
Appel d'offre en cours concernant le remplacement des tuyaux contenant des particules plastique (route de Beaumont la Ronce direction Saint Laurent en Gâtines.
- 7 décembre : SATESE 37 :  
Suite à réunion du 28 septembre dernier la préfecture a remis en cause les modalités d'organisation des élections des vice-présidents organisés à main levée et demandée que le vote se fasse à bulletin secret. Une nouvelle élection est donc organisée à bulletin secret.

Ont été élus :

- Mme Stéphanie RIOCREUX CC TOURAINE VAL DE LOIRE 1° vice-président maire de BENAIS
- M Bertrand RITOURET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE 2° vice-président maire de LUYNES
- Mme Jacqueline BOURGUIGNON CC BLERE VAL DE CHER 3° vice-président
- M Patrick DELETANG CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 4° vice-président
- M Bernard ELIAULMME Maire de MAILLE 5° vice-président

Un Projet de décret ministériel sur les boues des stations d'épuration est à l'étude. L'hygiénisation des boues pourrait devenir systématique. Le projet interdirait aux agriculteurs d'étendre les boues d'origine humaine et rendrait obligatoire le traitement en stations d'épuration avec un équipement spécifique... Ce projet de décret pourrait être applicable au 01 juillet 2021.

- 19 décembre : Conseil communautaire :  
Forte incitation concernant le tri des ordures ménagères, pour cela, des composteurs seront mis à disposition auprès des Marraysiens qui auront préalablement fait la demande via la Communauté de Communes (voir bulletin municipal). Dès 2021, la Communauté de Communes mettra en place un système de taxation pour les ordures ménagères.
- 10 décembre : SIEIL :  
Pour les Projets de dissimulation des réseaux le délai entre la demande et le début des travaux est de 2 ans. Beaucoup de retard a été pris dans les dossiers à cause de la crise du COVID-19.

## Affaires diverses

Signature d'une promesse de vente concernant le lot 9 (terrain du lotissement « La Rochinerie »)

Le bulletin municipal se finalise et sera distribué dans la semaine de Noël.

La commune décide de ne pas préempter pour le bien suivant : « 10 rue Chaude ».

La commune envisage la mise en place d'un marché de producteurs locaux le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois.

Les projets d'investissement pour l'année 2021 sont les suivants : des tables rondes pour les mariages, des barnums, remplacement des huisseries pour le bâtiment du BAR, un portillon sécurisé pour le lavoir, une Pompe à Chaleur pour l'école de Marray, des panneaux de signalisations à rafraîchir ainsi que des illuminations de Noël.

L'enlèvement des décorations de Noël aura lieu le samedi 16 janvier à partir de 9h30, les Marraysiens sont les bienvenues pour participer à l'événement.

Séance levée à : 21 : 30

En mairie, le 19/12/2020

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint

Thierry DE GAVELLE



